

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

PROJET INTERREG
LEMCOV :
VALIDATION DE
L'ENGAGEMENT DU
POLE
METROPOLITAIN EN
TANT QUE
PARTENAIRE DE
L'OPERATION

N° CS2020-10

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

**M. Yves CHEMINAL – M. Guillemette
Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

**PROJET INTERREG LEMCOV : VALIDATION DE
L'ENGAGEMENT DU POLE METROPOLITAIN EN TANT QUE
PARTENAIRE DE L'OPERATION**

Le Pôle métropolitain est partenaire d'un projet INTERREG « LEMCOV » qui est la continuité d'un premier dossier INTERREG portant sur le développement d'une plateforme de covoiturage transfrontalier à l'échelle du bassin lémanique (2012-2015). Cette nouvelle édition constitue une étape supplémentaire dans la construction d'un système de covoiturage lémanique.

En termes de mise en œuvre, le GLCT Transports Publics est le chef de file de cette opération qui associe le Pôle métropolitain du Genevois français, les Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain côté français, et côté suisse les Cantons de Genève, Vaud et du Valais.

Le projet, qui devait initialement être déposé en juin 2017, puis en avril 2018 a été ajourné par les services INTERREG pour des raisons administratives (pièces manquantes). Il fera l'objet d'un nouveau dépôt le 30 avril 2020, et porte sur la période 2018 à 2022 (*date de clôture sous réserve de validation par les partenaires LEMCOV*).

De nombreuses actions en matière de covoiturage ont été initiées par le Pôle métropolitain du Genevois français depuis sa prise de compétence en 2018, et certaines d'entre elles se trouvent valorisées dans cette opération INTERREG.

Le projet est décomposé en six actions :

- action A : affiner la stratégie globale de covoiturage
- action B : démarchage et partenariats entreprises
- action C : communication globale du projet
- action D : moteur de recherche
- action E : création des voies réservées aux douanes Genève-France
- action F : coordination

Le montant total de l'opération est chiffré à 854 949.59€ (soit 994 125.11 CHF) avec une participation du Pôle métropolitain à hauteur de 450 012€ portant sur les actions A, B, C et D.

Les dépenses engagées par le Pôle métropolitain constituent exclusivement de la valorisation d'actions inscrites au programme de travail mobilité du Pôle métropolitain entre 2018 et 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la participation du Pôle métropolitain en tant que partenaire de l'opération INTERREG « LEMCOV » à hauteur de 450 012 € sur la durée du projet (2018 à 2022) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer tous les documents relatifs au dépôt du dossier, à solliciter une participation financière de l'Union européenne de 270 007.2 € pour le compte du Pôle métropolitain, correspondant à un taux de 60% du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER.

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20200221-CS2020_10-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



[Handwritten signature in blue ink]